

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

FICHE PRATIQUE

Une personne est en précarité énergétique lorsqu'elle « éprouve des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » Loi Grenelle II.



Les personnes éligibles à la couverture maladie universelle et à l'aide à la complémentaire santé peuvent bénéficier d'un tarif social d'aide à l'énergie.

N° Vert pour l'électricité :

0800 333 123

N° Vert pour le Gaz :

0800 333 124

ASTUCES, CONSEILS, ÉCO GESTES :

- Baissez de 1° la température de votre logement, c'est 7 % d'économie réalisée sur votre facture de chauffage.
- Adaptez la température de chaque pièce à son usage :
 - 19 °C dans le salon et la cuisine,
 - 21 °C dans la salle de bain,
 - 16 °C dans les chambres.
- Fermez les volets et les rideaux la nuit tombée.
- Éteignez toujours la lumière en quittant une pièce.
- Adaptez la puissance des lampes à vos besoins et optez pour des ampoules basse consommation.
- Méfiez-vous des appareils en veille et des chargeurs branchés en permanence, ils consomment de l'énergie, même si on ne les utilise pas!
- Réparez les robinets et les chasses d'eau qui fuient, un robinet qui fuit peut représenter jusqu'à 100 litres d'eau par jour cela représente 110€/mois en plus sur votre facture.
- Prenez une douche plutôt qu'un bain ; un bain c'est 150 à 200 litres, une douche de 5 min environ 60 litres.